Dépôt des dossiers à compter du 1er juillet 2021

SUBVENTIONS
de l'Orée de la Brie
2021-2022

Puis-je souscrire en ligne ?
Les familles souscrivant ou renouvelant leur abonnement en ligne pourront s'adresser à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) qui transmettra une attestation aux services d'Imagine'R à des fins de remboursement.

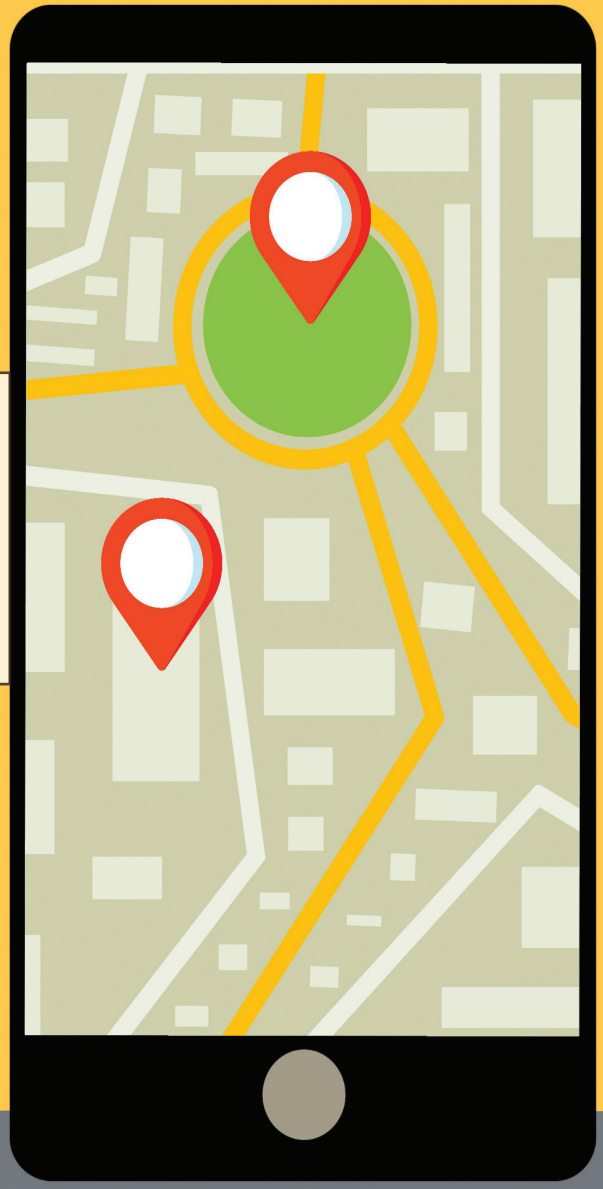

Comment ça marche ?

Première demande ou renouvellement ? Votre dossier est à retirer à l'accueil de votre mairie ou à l'accueil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie* pour les habitants de Brie-Comte-Robert.

Les dossiers dûment remplis sont à déposer à l'accueil de votre mairie ou à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie avant le 31 octobre 2021.

Combien je paye?

> Je suis collégien domicilié à Brie-Comte-Robert, Chevry-Cossigny et Servon et scolarisé en Seine-et-Marne, il me reste 50 euros à payer.

> Je suis lycéen domicilé à Brie-Comte-Robert, Chevry-Cossigny et Servon, il me reste 200 euros à payer.

> Je suis collégien domicilié à Varennes-Jarcy et scolarisé dans un établissement en Essonne : il me reste 54 euros à payer.

> Je suis lycéen domicilé à Varennes-Jarcy et scolarisé dans un département de l'Essonne, il me reste 200 euros à payer.

> Je suis étudiant de plus de 16 ans, inscrit en CFA, apprentis ou en alternance avec contrat de travail, étudiant post-bac âgé de 21 ans maximum (année de naissance : 2000) et domicilié sur le territoire de l'Orée de la Brie, il me reste 200 euros à payer.

LISTE DES PIECES A FOURNIR : www.loreedelabrie.fr

L'Orée de la Brie - service communication - juillet 2021

*Pour la CCOB, accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi (en juillet, le 07 août, en septembre et le 02 octobre) de 9h00 à 12h00
1 place de la gare - 77170 Brie-Comte-Robert
A noter : pas de cumul des subventions entre la carte Imagine'R et la carte Scol'R .

L'Orée de la Brie

Dépôt des dossiers à compter du 1er juillet 2021

SUBVENTIONS de l'Orée de la Brie 2021 - 2022

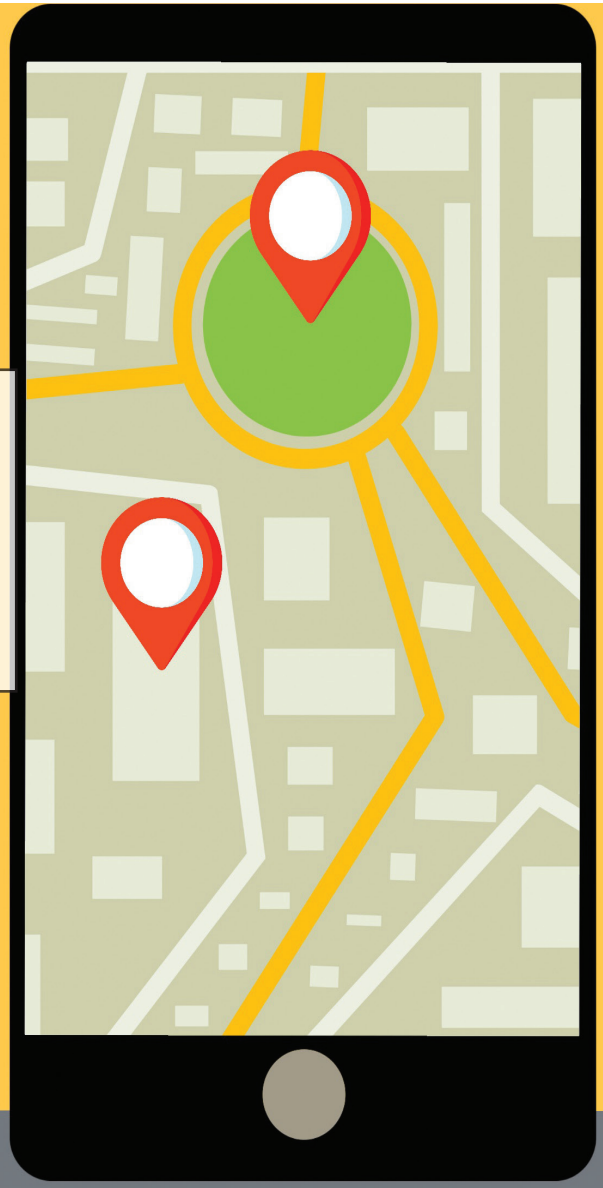

Qui en bénéfice ?

Tu es collégien, tu habites Chevry-Cossigny et tu vas au collège Les Hyvernaux à Lésigny, il te faut la carte Scol'R pour t'y rendre en bus.

Comment l'obtenir ?

> En ligne sur le site du département de Seine-et-Marne : https://www.seine-et-marne.fr/fr/aides-transport-scolaire

> Par courrier : en téléchargeant le fichier PDF dans l'onglet «Télécharger»

Département de Seine-et-Marne
Direction des transports - SCOL'R
CS 50377
Hôtel du Département
77010 MELUN CEDEX

=> Une fois les démarches effectuées, il faudra te rendre à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie avec une attestation de paiement,
un justificatif de domicile et un RIB pour bénéficier de la subvention de l'Orée de la Brie.

Combien je paye ?

Il reste 10 euros à la charge des familles

*Pour la CCOB, accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi (en juillet, le 07 août, en septembre et le 02 octobre) de 9h00 à 12h00
1 place de la gare - 77170 Brie-Comte-Robert
A noter : pas de cumul des subventions entre la carte Imagine'R et la carte Scol'R .

L'Orée de la Brie

L'Orée de la Brie - service communication - juillet 2021

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR OBTENIR LA CARTE IMAGINE'R

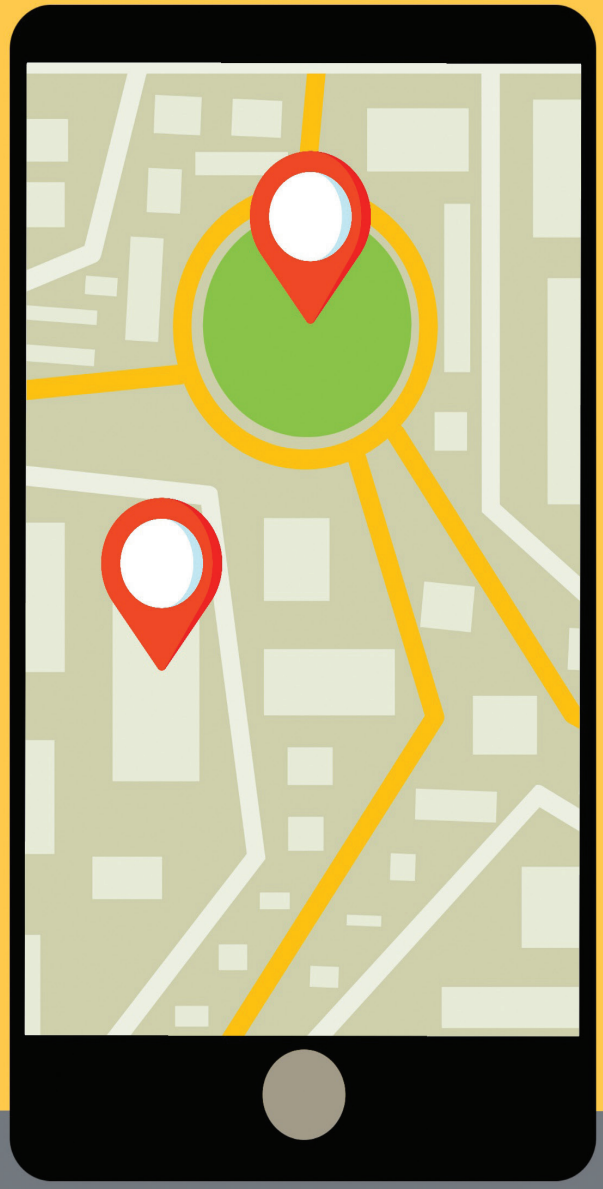

VOICI LA LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

> Dossier dûment rempli

> Certificat de scolarité ou attestation pour les dossiers étudiants

> Photos pour les premières souscriptions

> Chèque ou RIB pour le réglement

> Justificatif de domicile

+ D'INFOS :

https://seine-et-marne.fr/fr/aides-transport-scolaire

LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS

-> pour les habitants de Brie-Comte-Robert : la Communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB);

-> pour les habitants de Servon : mairie de Servon ou CCOB;

-> pour les habitants de Chevry-Cossigny : mairie de Chevry-Cossigny ou CCOB;

-> pour les habitants de Varennes-Jarcy : mairie de Varennes-Jarcy ou CCOB.

*Pour la CCOB, accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi (en juillet, le 07 août, en septembre et le 02 octobre) de 9h00 à 12h00
1 place de la gare - 77170 Brie-Comte-Robert
A noter : pas de cumul des subventions entre la carte Imagine'R et la carte Scol'R .

L'Orée de la Brie

L'Orée de la Brie - service communication - juillet 2021